

ement. Cette catégorie forme une superficie totale de 2,595 mètres carrés.

La seconde catégorie comprendrait la partie du trapèze située sur la rue du Bessard; toutes les parties vacantes du côté sud de cette même rue; et enfin le défectueux triangle assis sur le quai d'Orléans et prolongé entre la nouvelle et l'ancienne rue du Bessard. Cette catégorie forme une superficie totale de 910 mètres carrés.

La première catégorie peut être évaluée 500 francs, et la seconde catégorie, 400 fr. le mètre carré.

Ces évaluations sont assises sur les probabilités les plus modérées. On sait que l'emplacement occupé par l'ancienne halle aux poissons à l'angle du quai d'Orléans et de la rue Tête-de-Mort a été vendu par la ville 580 fr. le mètre carré. Ce prix peut servir de type de comparaison pour reconnaître l'exactitude des évaluations qui précèdent. Peut-être pourrait-on taxer d'exagération l'estimation de la seconde catégorie; car les terrains de cette subdivision seraient dans une situation relative bien moins favorable que les autres, soit en ce qui concerne le triangle déjà indiqué, à cause des servitudes qui lui imposeraient une dépréciation notable, soit en ce qui concerne les autres terrains à cause de leur situation au bord d'une rue plus étroite, et par conséquent moins agréable et moins passagère. Mais cette estimation a été sciemment portée au maximum possible afin de prouver quelle loyauté consciencieuse préside aux évaluations exprimées dans cet écrit.

L'exécution du plan proposé laisserait à la disposition de la ville une superficie de terrains formant un total de 3,675 mètres carrés. La situation de ces terrains pourrait être considérée comme étant au moins autant favorable partout, en moyenne, que celle de la première catégorie de l'hypothèse qui précède; et à ce titre leur valeur vénale peut être portée, comme celle de cette catégorie, à 500 f. le mètre carré.

Ces évaluations étant posées, examinons quelles recettes